

**3.0 PRODUCTION**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 5 000 euros  
Siège social : 16 rue du Général Roguet  
92110 CLICHY  
502 504 012 RCS NANTERRE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 22 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 22 juillet,  
A quinze heures,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée conformément aux dispositions en vigueur.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Yannick ROGUET, préside la séance en sa qualité de gérant.

Le Président constate que tous les associés sont présents, en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte du projet de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi et les règlements ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour :**

- Constatation de la réalisation d'opérations d'apports de titres ;
- Modification corrélative des statuts;

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la gérance,

**RAPPELLE** qu'aux termes d'un acte sous signature privée en date du 7 février 2022, Monsieur Yannick ROGUET a fait apport à la société 3.0 INVEST (« la société bénéficiaire »), société par actions simplifiée à associé unique au capital de 122 000 euros, ayant son siège social situé 37 rue Jules Guesde, 92300 LEVALLOIS-PERRET, immatriculée sous le numéro 910 067 578 RCS NANTERRE, de 35 parts sociales qu'il détenait au sein de la Société,

**CONSTATE** qu'aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16 juillet 2024, Monsieur Yannick ROGUET a fait apport à la société 3.0 INVEST (« la société bénéficiaire »), société par actions simplifiée à associé unique au capital de 227 000 euros, ayant son siège social situé 37 rue Jules Guesde, 92300 LEVALLOIS-PERRET, immatriculée sous le numéro 910 067 578 RCS NANTERRE, de 35 parts sociales qu'il détenait au sein de la Société,

**PREND ACTE** qu'un original du contrat d'apport a été déposé au siège social le 16 juillet 2024, ce que le gérant reconnaît,

**CONSTATE** en conséquence que ledit apport de titres est devenu opposable à la Société à compter de ce jour.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, suite à la précédente résolution, décide de modifier, à compter de ce jour, l'article 8 des statuts comme suit :

#### **Article 8 - CAPITAL SOCIAL**

*« Le capital social est fixé à la somme de 5000 euros.*

*Il est divisé en 100 parts de cinquante euros (50€) chacune, entièrement libérées par son associé à savoir :*

*Monsieur Yannick ROGUET 30 parts*

*Société 3.0 INVEST 70 parts*

*Total égale au nombre de parts composant le capital social, soit 100 parts ».*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent-procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents.

**Société 3.0 INVEST**

*Représentée par Monsieur Yannick ROGUET,  
Gérant*

**Monsieur Yannick ROGUET**